



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION

SEANCE DU 08 OCTOBRE

Nombre de membres

En exercice : 21

Présents : 8

Votants : 10

Le huit octobre deux mil vingt-cinq, le comité de direction de l'office de tourisme du Grand Sancerrois s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel Le Panoramic, à Sancerre,

Date de convocation : le vingt sept Août deux mil vingt-cinq

Etaient présents : Marie Solange Doisne-Féré, François Renaud, Valérie Chambon, Rémi Pierre, Anna Ruellé, Jean-Pierre Touzery, Ludovic Azuar, Emmanuel Marot,
Pouvoirs donnés : Mr Carré à Mr Touzery, Mr Fleuriet à Mme Doisne-Féré,

Excusés : Pascale Marcq, Christian Carré, Chantal Millerieux, Antoine Fleuriet, Patrick Léger, Julien Barbeau, Olivier Crouzet, Louison Raimbault,

Absents : Carole Bégue, Thomas Jacquet, Pierre Coquillat,

Secrétaire de Séance : Anna RUELLE

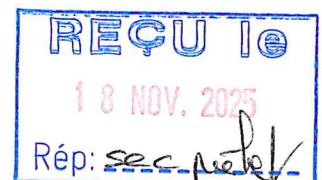
DELIBERATION N° 19/25 : Budget- La Grange Pyramidale du Pays Fort : intégration des frais d'étude dans le plan de financement

Vu le code du Tourisme et notamment ses articles L133-1 et suivants et R-133-10,

Vu les statuts de l'EPIC,

Vu la convention d'objectifs et de moyens signée entre l'Office de Tourisme du Grand Sancerrois et la Communauté de Communes du Pays Fort Sancerrois Val de Loire,

Pour le projet « aménagement de la grange pyramidale », les dossiers sont en cours d'instruction par les services instructeurs de la Région Centre Val de Loire, qui ont proposé d'intégrer les frais d'étude de l'architecte (soit 5400 euros) dans le plan de financement bien que les dépenses aient été déjà engagées. Aussi, proposition est faite au Comité de direction de permettre cette intégration selon le plan de financement présenté ci-dessous :





Nature des Dépenses	Montant HT	TVA	MONTANT TTC	Ressources	
				TTC	
Travaux de gros œuvre : création d'une salle de réception dans la grange pyramidale de Vully	15 703,61 €	3 140,72 €	18 844,33 €	Autofinancement public : OT GRAND SANCERROIS	7 383,00 €
				FEADER / LEADER	29 526,32 €
Travaux d'électricité intérieur et extérieur, alarme incendie et divers	10 554,16 €	2 110,83 €	12 664,99 €		
Frais d'étude architecte	4 598,00 €	990,00 €	5 400,00 €		
TOTAUX	30 757,77 €	6151,55 €	36 909,32 €		

La part d'autofinancement de l'Office de Tourisme du Grand Sancerrois est légèrement plus importante, soit 7383€, pour autant, il sera possible d'obtenir un cofinancement à hauteur de 80 % sur ce montant.

Délibération approuvée à l'unanimité.

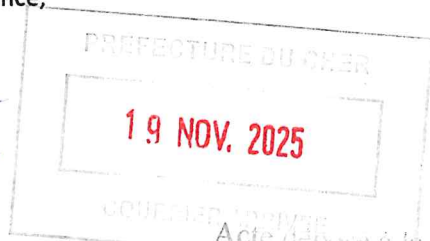
Pour extrait conforme, Fait à Sancerre, le 16/10/2025

La secrétaire de séance,

Anna Ruelle

La Présidente,

Marie-Solange DOISNE-FERE



Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

19 NOV. 2025





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE DE DIRECTION

SEANCE DU 08 OCTOBRE

Nombre de membres

En exercice : 21

Présents : 8

Votants : 10

Le huit octobre deux mil vingt-cinq, le comité de direction de l'office de tourisme du Grand Sancerrois s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel Le Panoramic, à Sancerre,

Date de convocation : le vingt sept Août deux mil vingt-cinq

Etaient présents : Marie Solange Doisne-Féré, François Renaud, Valérie Chambon, Rémi Pierre, Anna Ruellé, Jean-Pierre Touzery, Ludovic Azuar, Emmanuel Marot,
Pouvoirs donnés : Mr Carré à Mr Touzery, Mr Fleuriet à Mme Doisne-Féré,

Excusés : Pascale Marcq, Christian Carré, Chantal Millerioux, Antoine Fleuriet, Patrick Léger, Julien Barbeau, Olivier Crouzet, Louison Raimbault,

Absents : Carole Bégue, Thomas Jacquet, Pierre Coquillat,

Secrétaire de Séance : Anna RUELLE

DELIBERATION N° 20/25 : Budget- DM 2

Vu le code du Tourisme et notamment ses articles L133-1 et suivants et R-133-10,

Vu les statuts de l'EPIC,

Vu la convention d'objectifs et de moyens signée entre l'Office de Tourisme du Grand Sancerrois et la Communauté de Communes du Pays Fort Sancerrois Val de Loi

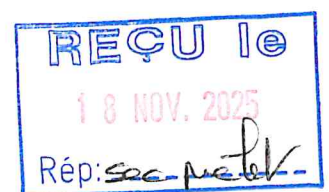
Du fait d'un manque de provision sur deux comptes, il convient de voter les exécutions suivantes (voir tableau ci-dessous) :

- En section investissement :

soustraire 1732€ au chapitre 21 (dépenses), ainsi qu'en 021 (recettes) du même montant - En section fonctionnement :

créditer le chapitre 65, compte 6535 (formation) pour un montant de 1200€, et créditer le chapitre 68, compte 6815 (provision pour départ à la retraite) pour un montant de 532€.

Enfin, pour équilibrer le 021, soustraire 1732€ au chapitre 023.





	Dépenses	Recettes
chapitre 21	-1200€-532€=-1732€	
chapitre 021		-1732€
chapitre 65 (compte 6535, formation)	+1200€	
chapitre 68 (compte 6815, provision départ à la retraite)	+532€	
chapitre 023	-1732€	

Délibération approuvée à l'unanimité.

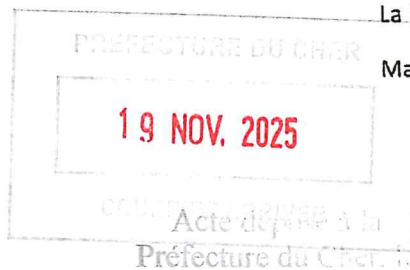
Pour extrait conforme, Fait à Sancerre, le 16/10/2025

La secrétaire de séance,

Anna Ruelle

La Présidente,

Marie-Solange DOISNE-FERE



19 NOV. 2025





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION

SEANCE DU 08 OCTOBRE

Nombre de membres

En exercice : 21

Présents : 8

Votants : 10

Le huit octobre deux mil vingt-cinq, le comité de direction de l'office de tourisme du Grand Sancerrois s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel Le Panoramic, à Sancerre,

Date de convocation : le vingt sept Août deux mil vingt-cinq

Étaient présents : Marie Solange Doisne-Féré, François Renaud, Valérie Chambon, Rémi Pierre, Anna Ruellé, Jean-Pierre Touzery, Ludovic Azuar, Emmanuel Marot, **Pouvoirs donnés** : Mr Carré à Mr Touzery, Mr Fleuriet à Mme Doisne-Féré,

Excusés : Pascale Marcq, Christian Carré, Chantal Millerieux, Antoine Fleuriet, Patrick Léger, Julien Barbeau, Olivier Crouzet, Louison Raimbault,

Absents : Carole Bégue, Thomas Jacquet, Pierre Coquillat,

Secrétaire de Séance : Anna RUELLE

DELIBERATION N° 21/25 : Commercialisation

Vu le code du tourisme et notamment ses articles L133-1 et suivants et R-133-10,

Vu les statuts de l'EPIC,

Vu la convention d'objectifs et de moyens signée entre l'office de tourisme du Grand Sancerrois et la communauté

N'ayant pas augmenté le tarif de la visite de la grange depuis plusieurs années, proposition est faite au Comité de direction de passer le tarif adulte de la visite de la grange pour l'année 2026 de 3€ à 5€, et de créer un tarif de 3€ pour les 12/18 ans et les détenteurs d'un Pass Route Jacques Coeur.

Délibération approuvée à l'unanimité.

Pour extrait conforme, Fait à Sancerre, le 29/10/2025, en présence de la
Préfecture du Cher, le

La secrétaire de séance,

Anna Ruelle

19 NOV. 2025

La Présidente,

Marie-Solange DOISNE-FERE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION

SEANCE DU 08 OCTOBRE

Nombre de membres

En exercice : 21

Présents : 8

Votants : 10

Le huit octobre deux mil vingt-cinq, le comité de direction de l'office de tourisme du Grand Sancerrois s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel Le Panoramique, à Sancerre,

Date de convocation : le vingt sept Août deux mil vingt-cinq

Etaient présents : Marie Solange Doisne-Féré, François Renaud, Valérie Chambon, Rémi Pierre, Anna Ruellé, Jean-Pierre Touzery, Ludovic Azuar, Emmanuel Marot,

Pouvoirs donnés : Mr Carré à Mr Touzery, Mr Fleuriet à Mme Doisne-Féré,

Excusés : Pascale Marcq, Christian Carré, Chantal Millerieux, Antoine Fleuriet, Patrick Léger, Julien Barbeau, Olivier Crouzet, Louison Raimbault,

Absents : Carole Bégue, Thomas Jacquet, Pierre Coquillat,

Secrétaire de Séance : Anna RUELLE

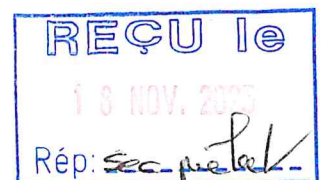
DELIBERATION N° 22/25 : Location de vélos : tarifs de livraison

Vu le code du tourisme et notamment ses articles L133-1 et suivants et R-133-10,
Vu les statuts de l'EPIC,
Vu la convention d'objectifs et de moyens signée entre l'office de tourisme du Grand Sancerrois et la communauté

Afin de pouvoir répondre aux demandes de location, en outre de certains lieux d'hébergements qui nous sollicitent pour se faire livrer les vélos pour leurs clients, proposition est faite au Comité de direction de procéder à la mise en place de forfait selon le nombre de vélos loués :

1 à 4 vélos : 99.00 € ; 4 à 8 vélos : 130.00 € ; 8 à 10 vélos : 160.00 €.

Ces forfaits s'appliquent pour un rayon de 10Km depuis l'office de Sancerre, au-delà, les kilomètres supplémentaires seront calculés au prix des indemnités kilométriques.
Il est rappelé ici que ceci est organisé en concertation avec les loueurs professionnels de vélos





Délibération approuvée à l'unanimité.

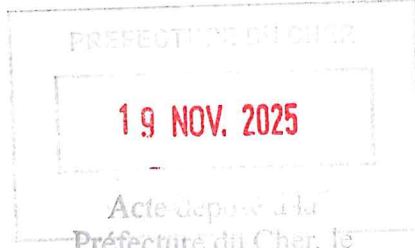
Pour extrait conforme, Fait à Sancerre, le 29/10/2025

La secrétaire de séance,

Anna Ruelle

La Présidente,

Marie-Solange DOISNE-FERE



19 NOV. 2025





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION

SEANCE DU 08 OCTOBRE

Nombre de membres

En exercice : 21

Présents : 8

Votants : 10

Le huit octobre deux mil vingt-cinq, le comité de direction de l'office de tourisme du Grand Sancerrois s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel Le Panoramic, à Sancerre,

Date de convocation : le vingt sept Août deux mil vingt-cinq

Etaient présents : Marie Solange Doisne-Féré, François Renaud, Valérie Chambon, Rémi Pierre, Anna Ruellé, Jean-Pierre Touzery, Ludovic Azuar, Emmanuel Marot,

Pouvoirs donnés : Mr Carré à Mr Touzery, Mr Fleuriet à Mme Doisne-Féré,

Excusés : Pascale Marcq, Christian Carré, Chantal Millerieux, Antoine Fleuriet, Patrick Léger, Julien Barbeau, Olivier Crouzet, Louison Raimbault,

Absents : Carole Bégue, Thomas Jacquet, Pierre Coquillat,

Secrétaire de Séance : Anna RUELLE

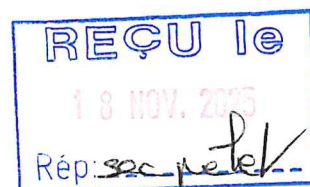
DELIBERATION N° 23/25 : Location de vélos : réduction Partenaires de la Destination

Vu le code du tourisme et notamment ses articles L133-1 et suivants et R-133-10,

Vu les statuts de l'EPIC,

Vu la convention d'objectifs et de moyens signée entre l'office de tourisme du Grand Sancerrois et la communauté

Dans le cadre de la Charte de destination, l'Office de tourisme souhaite proposer au réseau des partenaires une réduction tarifaire pour le service de location de vélos que nous proposons, aussi, proposition est faite au Comité de direction de permettre une réduction de 10% aux membres du Réseau des partenaires de la Destination.



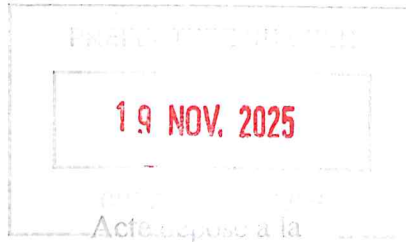


Délibération approuvée à l'unanimité.

Pour extrait conforme, Fait à Sancerre, le 29/10/2025

La secrétaire de séance,

Anna Ruelle



Préfecture du Cher, le

19 NOV. 2025



La Présidente,

Marie-Solange DOISNE-FERE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION

SEANCE DU 08 OCTOBRE

Nombre de membres

En exercice : 21

Présents : 8

Votants : 10

Le huit octobre deux mil vingt-cinq, le comité de direction de l'office de tourisme du Grand Sancerrois s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel Le Panoramic, à Sancerre,

Date de convocation : le vingt sept Août deux mil vingt-cinq

Etaient présents : Marie Solange Doisne-Féré, François Renaud, Valérie Chambon, Rémi Pierre, Anna Ruellé, Jean-Pierre Touzery, Ludovic Azuar, Emmanuel Marot, **Pouvoirs donnés** : Mr Carré à Mr Touzery, Mr Fleuriet à Mme Doisne-Féré,

Excusés : Pascale Marcq, Christian Carré, Chantal Millerieux, Antoine Fleuriet, Patrick Léger, Julien Barbeau, Olivier Crouzet, Louison Raimbault,

Absents : Carole Bégue, Thomas Jacquet, Pierre Coquillat,

Secrétaire de Séance : Anna RUELLE

DELIBERATION N° 24/25 : Commercialisation : frais de dossier

Vu le code du tourisme et notamment ses articles L133-1 et suivants et R-133-10,

Vu les statuts de l'EPIC,

Vu la convention d'objectifs et de moyens signée entre l'office de tourisme du Grand Sancerrois et la communauté

Dans le cadre de notre mission de commercialisation, et le travail souvent important que certains dossiers demandent, proposition est faite au Comité de direction de créer des frais de dossier d'un montant de 150€ qui seront imputés pour tout dossier "séjour", id est portant sur au moins 2 jours passés sur le territoire. Pour autant, le collaborateur appréciera le temps passé et pourra selon les dossiers accorder une remise de 30 à 50%. À noter que comme il s'agit de propositions "packagées", les frais sont dilués dans le tarif à la personne.





Délibération approuvée à l'unanimité.

Pour extrait conforme, Fait à Sancerre, le 29/10/2025

La secrétaire de séance,

Anna Ruelle

La Présidente,

Marie-Solange DOISNE-FERE



19 NOV. 2025

